

DONS SOLIDAIRES

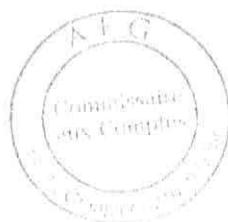
Association régie par la loi du 1^o juillet 1901

13, rue de Temara

78100 – SAINT GERMAIN EN LAYE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022



1

RAPPORT GENERAL présenté par - **A.E.G Audit Expertise et Gestion**
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Dijon

à - L'Assemblée Générale des Membres

Sur - Les comptes de l'exercice
Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Messieurs Mesdames,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association **DONS SOLIDAIRES** relatifs à l'exercice clos **le 31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

I - Fondement de l'opinion :

▪ ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

▪ ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ ***Justification des appréciations***

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 avait engendré des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes des exercices précédents. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisaient de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, avaient également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2022.

- d'une part que les subventions d'investissement sont rapportées en résultat dans les mêmes proportions que les amortissements. Le montant net des subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élève à 20.922 € au 31/12/2022, contre 28.966 € au 31/12/2021. La quote-part virée en produit au compte de résultat s'élève à 8.044 € en 2022, contre 16.517 € en 2021.
- d'autre part comme il est mentionné dans l'annexe « la provision pour risques & charges est passée entre 2021 et 2022 de 475.961 € à 668.817 € » : l'impact de la dotation / reprise de provision sur le résultat d'exploitation s'élève à - 192.856 € en 2022 contre + 37.585 € en 2021. Au 31/12/2022 cette provision se monte à 668.817 € comptabilisée au passif du bilan, dont 45.000 € destinée à couvrir le coût éventuel de liquidation des stocks / 140.000 € destinée à la logistique / 474.960 € aux évolutions nécessaires de l'organisation logistique et informatique de l'association et 8.857 € destinée aux engagements d'indemnité de départ en retraite. Pour cette dernière provision il y avait eu en 2020 une reprise importante de + 65.948 € liée à un changement de méthode de l'ancienneté future en application de la méthode prospective selon la recommandation de l'Agirc Arcco.
- par ailleurs comme ceci est présenté dans les « règles et méthodes comptables de l'annexe » les comptes 2022 restent établis selon les mêmes règles comptables que l'exercice précédent et selon le principe de la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres:

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il a été vérifié que, le rapport financier sur les comptes annuels 2022 mentionne les faits caractéristiques de l'année 2022 et les perspectives 2023, et en particulier que le principe de la continuité d'exploitation de l'association Dons Solidaires n'est pas remis en cause, et qu'ainsi les comptes 2022 sont établis selon ce principe de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et le rapport moral de mai 2023 et dans les autres documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels 2022.

3- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels 2022 ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association du 13/03/2023.

4- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans des comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

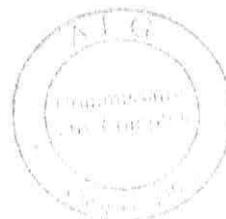
Fait à Dijon, le 10 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes,

A.E.G - Audit Expertise et Gestion



Emeric BASTIDE





COMPTES SOCIAUX 2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



DONSSOLIDAIRES®

Donner > Distribuer > Partager

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



SOMMAIRE

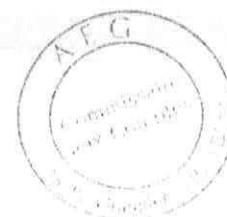
Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN - ACTIF	3
BILAN - PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022	7
1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DONS SOLIDAIRES.....	7
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
3. PRINCIPES GENERAUX	8
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	12
6. EFFECTIF SALARIES.....	14
7. ENGAGEMENT HORS BILAN	14
8. VALORISATION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	14
9. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	15
10. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)..	20



BILAN - ACTIF

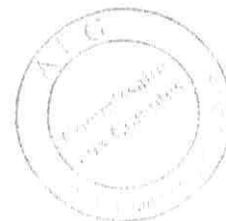
ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements et depreciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	198 366,43	180 722,61	17 643,82	27 287,25
Immobilisations incorporelles en cours	202 123,44	0,00	202 123,44	4 080,00
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 182,02	48 880,26	27 301,76	25 422,88
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	9 045,50	0,00	9 045,50	8 672,18
Total I	485 717,39	229 602,87	256 114,52	65 462,31
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	82 596,86	0,00	82 596,86	63 360,55
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	216 794,72	0,00	216 794,72	535 051,05
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 669 699,85	0,00	1 669 699,85	1 613 151,44
Charges constatées d'avance	12 894,48	0,00	12 894,48	3 001,54
Total II	1 981 985,91	0,00	1 981 985,91	2 214 564,58
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 467 703,30	229 602,87	2 238 100,43	2 280 026,89

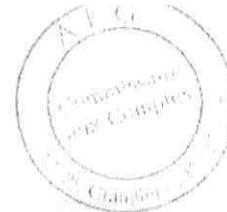




BILAN - PASSIF

PASSIF	2022	2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	411 808,47	361 491,57
Excédent ou déficit de l'exercice	41 385,30	50 316,90
Situation nette (sous total)	453 193,77	411 808,47
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	20 922,08	28 966,26
Provisions réglementées		
Total I	474 115,85	440 774,73
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	668 816,73	475 961,05
Provisions pour charges		
Total III	668 816,73	475 961,05
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	481 219,71	281 415,42
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	260 687,31	253 782,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 682,00	18 752,54
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	337 578,83	809 340,91
Total IV	1 095 167,85	1 363 291,11
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 238 100,43	2 280 026,89





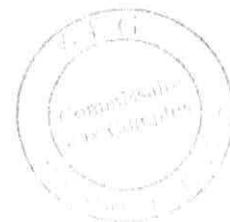
COMPTE DE RESULTAT

	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	39 000,00	45 690,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 478 532,26	2 027 370,90
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	496 982,25	254 097,09
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	294 348,33	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	418 880,41	324 044,15
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	77 300,00	37 740,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 641,08	1 454,00
Total I	3 806 684,33	2 690 396,14
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	132 874,30	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 730 477,01	1 508 760,74
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	87 111,00	56 719,09
Salaires et traitements	1 133 912,87	765 895,73
Charges sociales	376 685,83	274 584,21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 233,43	31 887,96
Dotations aux provisions	270 155,68	155,43
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	15 770,25	4 004,15
Total II	3 772 220,37	2 642 007,31
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	34 463,96	48 388,83
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 616,59	453,15
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	2 616,59	453,15
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		



	2022	2021
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 616,59	453,15
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	37 080,55	48 841,98
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 195,63	1 061,62
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		694,30
Total V	10 195,63	1 755,92
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 262,88	260,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	5 262,88	260,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 932,75	1 495,92
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	628,00	21,00
Total des produits (I + III + V)	3 819 496,55	2 692 605,21
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 778 111,25	2 642 288,31
EXCEDENT OU DEFICIT	41 385,30	50 316,90

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	92 250 187,86	64 928 194,00
Prestations en nature	469 192,13	496 702,22
Bénévolat	473 189,83	343 156,44
TOTAL	93 192 569,82	65 768 052,66
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	92 250 187,86	64 928 194,00
Prestations en nature	469 192,13	496 702,22
Personnel bénévole	473 189,83	343 156,44
TOTAL	93 192 569,82	65 768 052,66





En 2022, une cinquantaine de nouveaux donateurs, principalement des PME et TPE, se sont engagés à nos côtés.

Précarité Hygiénique et Menstruelle

L'année 2022 a été marquée par notre engagement sans relâche en faveur de la lutte contre la précarité hygiénique et menstruelle qui touche aujourd'hui en France 3 millions de personnes. Grâce au soutien de nombreux mécènes publics et privés, nous avons amplifié de façon remarquable notre mobilisation avec de nombreuses actions ciblées en faveur des plus démunis. Dons Solidaires a ainsi distribué, sur la seule année 2022, 2,4 millions de produits d'hygiène de base pour aider près de 770 000 personnes en difficulté.

Projet de transformation digitale

Nous avons lancé en 2022 notre projet de transformation digitale. Ce projet vise la modernisation de notre système d'information pour accompagner notre changement d'échelle. Il a été initié grâce au soutien financier de France Relance qui nous a permis de structurer une équipe dédiée. La bascule vers le nouveau système d'information est prévue sur 2023.

3. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2022, ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les dispositions du Règlement ANC n°2018-06 et n°2020-04 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif .

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

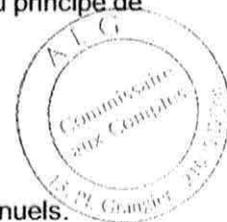
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles sont amorties pour une durée de vie estimée d'utilisation suivant le modèle linéaire. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.





La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences SAP Business One	94 290,00			94 290,00
Développements informatiques	104 076,43			104 076,43
Immobilisations en cours	4 080,00	202 123,44	4 080,00	202 123,44
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	202 446,43	202 123,44	4 080,00	400 489,87
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel bureau et informatique	72 789,03	17 468,88	26 075,89	64 182,02
Installations générales, agencement et amén. divers	12 000,00			12 000,00
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 789,03	17 468,88	26 075,89	76 182,02
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 672,18	373,32		9 045,50
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 672,18	373,32		9 045,50
TOTAL	295 907,64	219 965,64	30 155,89	485 717,39

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2022 sont de 202 123,44 €. Elles correspondent aux prestations de la société Arkeup pour la mise en place de notre nouveau système d'information.

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2022 sont de 76 182,02 €. Les investissements de l'exercice correspondent à l'achat de matériel informatique pour l'usage des salariés et bénévoles du siège, pour un montant de 17 468,88 €. Les sorties s'élèvent à 26 075,89 € et sont liées à la mise au rebut du matériel obsolète.

4.2. AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

Les durées d'amortissement pratiquées par Dons Solidaires sont les suivantes :

- Matériel informatique 3 ans
- Développement e-adhésion 3 ans
- Progiciel SAP Business One 5 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers 10 ans



Le progiciel SAP Business One, certains développements et du matériel informatique ont fait l'objet de dons financiers d'un montant équivalent. Ces immobilisations et les dons correspondants sont amortis de façon similaire au prorata temporis.

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 229 602,87 € à fin 2022.



La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences SAP Business One	72 408,67	6 844,18		79 252,85
Développements informatiques	98 670,51	2 799,25		101 469,76
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	171 079,18	9 643,43	0,00	180 722,61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel bureau et informatique	54 451,08	14 390,00	26075,89	42 765,19
Installations générales, agencement et aménagements divers	4 915,07	1 200,00		6 115,07
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 366,15	15 590,00	26 075,89	48 880,26
TOTAL	230 445,33	25 233,43	26 075,89	229 602,87

4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur brute est inférieure à la valeur comptable.

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 312 286,06 €. Le classement détaillé de ces créances, par échéance, s'établit comme suit :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
SOUS-TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	82 596,86	82 596,86	
Personnel et comptes rattachés			
Autres Créances	216 794,72	216 794,72	
SOUS-TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	299 391,58	299 391,58	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 894,48	12 894,48	
TOTAL	312 286,06	312 286,06	

4.4. DISPONIBILITES

Les disponibilités au 31/12/2022 s'élèvent à 1 669 699,85 €. Elles sont constituées d'un compte courant (618 402,60 €), d'un livret A (74 496,71 €), d'un Compte sur Livret (175 544,75 €) et d'un dépôt à terme (801 255,79 €).

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées en 2022 mais rattachées à des opérations relatives à l'année 2023. Le principe d'indépendance des exercices est



ainsi respecté. Le montant des charges constatées d'avance au 31 décembre 2022 est de 12 894,48 € contre 3 001,54 € en 2021.

4.6. VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	361 491,57		50 316,90		411 808,47
Excédent ou déficit de l'exercice	50 316,90	41 385,30		50 316,90	41 385,30
SITUATION NETTE	411 808,47	41 385,30	50 316,90	50 316,90	453 193,77
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	28 966,26			8 044,18	20 922,08
Provisions réglementées					
TOTAL	440 774,73	41 385,30	50 316,90	58 361,08	474 115,85

Les fonds associatifs sont constitués du report à nouveau, de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation et des subventions d'investissements.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale du 14/06/2022, le résultat de l'exercice 2021, d'un montant de 50 316,90 €, est affecté dans sa totalité au report à nouveau, portant son montant à 411 808,47 €.

Le poste subventions d'investissement enregistre les subventions reçues au titre du financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

Les subventions sont rapportées en produits au compte de résultat dans les mêmes proportions que les amortissements au prorata temporis. Au 31/12/2022, la quote-part virée au compte de résultat s'élève à 8 044,18 €, ramenant les subventions à un montant de 20 922,08 €.



4.7. ETAT DES PROVISIONS

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque Dons Solidaires a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provisions pour risques	467 260,00	270 000,00	77 300,00	659 960,00
Provisions pour pensions et obligations	8 701,05	155,68		8 856,73
TOTAL	475 961,05	270 155,68	77 300,00	668 816,73

Les évolutions des provisions suivantes ont été décidées :

- Maintien de la provision pour risques et charges de 45 000,00 € destinée à couvrir le coût de liquidation des stocks dans l'hypothèse où l'activité de Dons Solidaires devrait s'arrêter,



- Reprise de 77 300,00 € de la provision pour risques et charges constituée au titre des évolutions nécessaires de l'organisation logistique et informatique,
- Augmentation de la provision pour risques et charges constituée au titre des évolutions nécessaires de l'organisation logistique et informatique de Dons Solidaires dans le cadre de son changement d'échelle, de 270 000,00 €. Cette provision est donc portée à 474 960,00 €
- Augmentation de 155,68 € de la provision au titre des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite. Cette provision a été calculée selon la méthode préconisée par l'Agirc et l'Arcco. Cette provision est donc portée à 8 856,73 €.

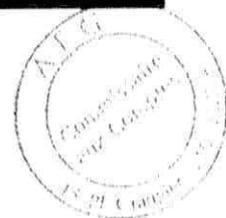
4.8. ETAT DES ECHEANCE DES DETTES

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2022 :

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- à 1 an maximum à l'origine			
- à plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	481 219,71	481 219,71	
Personnel et comptes rattachés	91 732,58	91 732,58	
Sécurité sociale et organismes sociaux	80 220,84	80 220,84	
Etat et autres coll. Publiques : Impôts sur les bénéfices	628,00	628,00	
Etat et autres coll. Publiques : TVA			
Etat et autres coll. Publiques : Obligations cautionnées			
Etat et autres coll. Publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	88 105,89	88 105,89	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	15 682,00	15 682,00	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	337 578,83	337 578,83	
TOTAL	1 095 167,85	1 095 167,85	

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



	2022	2021
Cotisations	39 000,00	45 690,00
Ventes de prestations de service	2 478 532,26	2 027 370,90
Concours publics et subventions d'exploitation	496 982,25	254 097,09
Ressources liées à la générosité du public - Dons manuels	294 348,33	
Contributions financières	418 880,41	324 044,15
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	77 300,00	37 740,00
Autres produits	1 641,08	1 454,00
TOTAL	3 806 684,33	2 690 396,14



5.1.1. LES VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE

Le solde des ventes de prestations de service s'élève au 31 décembre 2022 à 2 478 532,26 €. Il correspond principalement à la participation aux frais administratifs et logistiques demandée aux associations pour le traitement et l'envoi des produits commandés.

5.1.2. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont définies comme les sommes allouées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation publiques. Elle se sont établies pour l'exercice 2022 à 496 982,25 €.

5.1.3. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Au titre de l'exercice 2022 les ressources liées à la générosité du public correspondent aux dons collectés en numéraire auprès du public. Il s'agit essentiellement des montants versés à Dons Solidaires à la suite de 2 opérations d'«Arrondi en caisse» menées à l'échelle nationale par deux enseignes de distribution partenaires de Dons Solidaires.

5.1.4. CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Les contributions financières sont définies comme un soutien facultatif octroyé par une entité qui ne constituent par la rémunération de prestations ou la fourniture de biens. Sont comptabilisés ici les dons financiers d'entreprises ou de fondations pour un montant total, au 31 décembre 2022 de 418 880,41 €.

5.2. VENTILATION DES CHARGES D'EXPLOITATION



	2022	2021
Achats de marchandises	132 874,30	
Autres achats et charges externes	1 730 477,01	1 508 760,74
Impôts, taxes et versements assimilés	87 111,00	56 719,09
Salaires et traitements	1 133 912,87	765 895,73
Charges sociales	376 685,83	274 584,21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 233,43	31 887,96
Dotations aux provisions	270 155,68	155,43
Autres charges	15 770,25	4 004,15
TOTAL	3 772 220,37	2 642 007,31

5.2.1. ACHAT DE MARCHANDISES

En 2022, grâce au soutien de Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) qui nous accompagne dans nos actions de lutte contre la précarité menstruelle, Dons Solidaires a acheté des protections féminines pour compléter la collecte sur cette catégorie de produits.

5.2.2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes correspondent principalement aux charges logistiques (68%), aux loyers, aux frais de maintenance et aux frais de communication.



5.2.3. IMPOT, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Sont comptabilisés dans cette catégorie la taxe sur les salaires et la participation à la formation continue, pour un montant total, au 31 décembre 2022, de 87 111,00 €.

5.2.4. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les salaires et les charges sociales s'établissent pour l'exercice 2022 respectivement à 1 133 912,87 € et 376 685,83 €. L'augmentation de ces postes est liée à la structuration de l'équipe qui est passée d'un effectif moyen de 19,50 ETP en 2021 à 25,50 ETP en 2022.

6. EFFECTIF SALARIES

L'effectif moyen de Dons Solidaires au cours de l'année 2022 est de 25,50 ETP (ETP → L'équivalence d'une personne à temps plein).

Au 31 décembre 2022, l'effectif est constitué de 27 personnes, soit 25,80 ETP :

	ETP au 31/12/2022	ETP au 31/12/2021
Cadres	20,80	14,80
Collaborateurs	5,00	8,00
TOTAL	25,80	22,80

7. ENGAGEMENT HORS BILAN

NEANT



8. VALORISATION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

Elles peuvent être représentées par :

- des contributions en biens : tout bien remis en pleine propriété à l'association
- des contributions en services : mises à disposition de locaux, de matériel, fournitures gratuites de services
- des contributions en travail : bénévolat, personnel mis à disposition par un organisme public ou privé, temps non rémunéré consacré à la gestion de l'association par les membres de l'association

8.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : DONN EN NATURE

Les dons de produits accordés par les entreprises partenaires et distribués par Dons Solidaires à son réseau d'associations sont comptabilisés en classe 8. Chaque produit est valorisé selon une valeur marchande déterminée de façon prudente à partir des prix de vente publics répertoriés dans les commerces.



	2022	2021
Stock de produits au 01/01	12 543 010	22 603 225
Produits reçus des donateurs	92 250 188	64 928 194
Produits distribués aux associations	69 902 162	74 870 974
Variations exceptionnelles de stock	53 348	117 435
Stock de produits au 31/12	34 837 687	12 543 010

8.2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : PRESTATIONS DE SERVICE

Les prestations de service gratuites ont été valorisées pour l'exercice 2022 à 469 192,13 €.

8.3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : BENEVOLAT & MISE A DISPOSITION DE PERSONNES

Le recensement des heures de bénévolat & de mécénat de compétences a été effectué à partir de données récoltées mensuellement auprès des volontaires.

La valorisation du temps passé est effectuée soit sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, soit sur base des éléments communiqués par les mécènes.

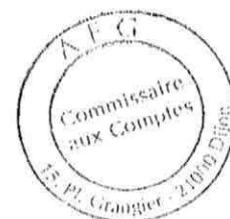
Selon cette méthode, la valorisation des contributions en travail s'élève à 473 189,83 € pour l'exercice 2022.

9. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) rend compte et informe les donateurs sur les montants issus de l'appel à la générosité du public et leur utilisation au cours de l'exercice ou des exercices suivants leur collecte.

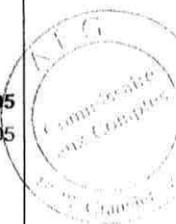
Ce tableau présente le compte de résultat par nature des opérations selon une approche analytique, permettant d'identifier l'origine des ressources et leur emploi par destination. Dons Solidaires présentant ce tableau pour la première fois, il ne comporte pas de comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat. La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destiné à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), y compris les contributions volontaires en nature.





EXERCICE 2022		
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	295 548,33	295 548,33
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 200,00	1 200,00
1.2 Dons, legs et mécénat	294 348,33	294 348,33
- Dons manuels	294 348,33	294 348,33
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 941 621,79	
2.1 Cotisations avec contrepartie	37 800,00	
2.2 Parrainage des entreprises	-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	418 880,41	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 484 941,38	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	505 026,43	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	77 300,00	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
TOTAL	3 819 496,55	295 548,33
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	3 081 747,41	292 002,28
1.1 Réalisées en France	3 081 747,41	292 002,28
- Actions réalisées par l'organisme	3 081 747,41	292 002,28
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	97 536,45	3 546,05
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 546,05	3 546,05
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	93 990,41	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	328 043,71	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	270 783,68	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 778 111,25	295 548,33
EXCEDENT OU DEFICIT	41 385,30	-



EXERCICE 2022		
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	93 192 569,82	93 192 569,96
Bénévolat	473 189,83	473 189,83
Prestations en nature	469 192,13	469 192,13
Dons en nature	92 250 187,86	92 250 188,00
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	93 192 569,82	93 192 569,96
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	93 066 649,92	93 066 650,06
Réalisées en France	93 066 649,92	93 066 650,06
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	7 397,53	7 397,53
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	118 522,37	118 522,37
TOTAL	93 192 569,82	93 192 569,96

9.1. PRODUITS PAR ORIGINE

9.1.1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

- **Cotisations sans contrepartie**

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de bien de faible valeur (Art. 142-1). Il s'agit chez Dons Solidaires des cotisations de nos membres actifs (bénévoles) et de celles de nos membres bienfaiteurs (donateurs).

Le montant des cotisations sans contrepartie au titre de l'exercice 2022 est de 1 200 €.

- **Dons manuels**

Le montant total des dons manuels reçus par Dons Solidaires au titre de l'exercice 2022 est de 294 348,33 €.

Les principales contributions correspondent aux opérations d'« Arrondi en caisse » dont nous avons bénéficié, organisées au niveau national au profit de notre association par 2 entreprises partenaires de Dons Solidaires.

9.1.2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

- **Cotisations avec contrepartie**

Les cotisations avec contrepartie correspondent aux cotisations payées par nos membres adhérents (associations) et s'élèvent en 2022 à 37 800 €.

- **Contributions financières sans contrepartie**

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend les contributions financières reçues d'autres entités, les versements des fondations d'entreprise et assimilées, la part de dotation comptable virée au compte de résultat (Art. 432-6).

Le montant total des contributions financières sans contrepartie au titre de l'exercice 2022 est de 418 880,41 €.

- **Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend les ventes de marchandises et de prestations de services, les revenus des actifs non issus de la générosité du public (les redevances d'actifs incorporels, les loyers, les produits financiers, les plus ou moins-values de cession d'actifs) (Art. 432-7).

Le montant total des autres produits non liés à la générosité du public au titre de l'exercice 2022 est de 2 484 941,38 €.

9.1.3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

Les subventions comprennent les subventions d'exploitation et la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat (Art. 432-8). Les concours publics comprennent les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions et les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Le montant total des subventions au titre de l'exercice 2022 est de 505 026,43 €.

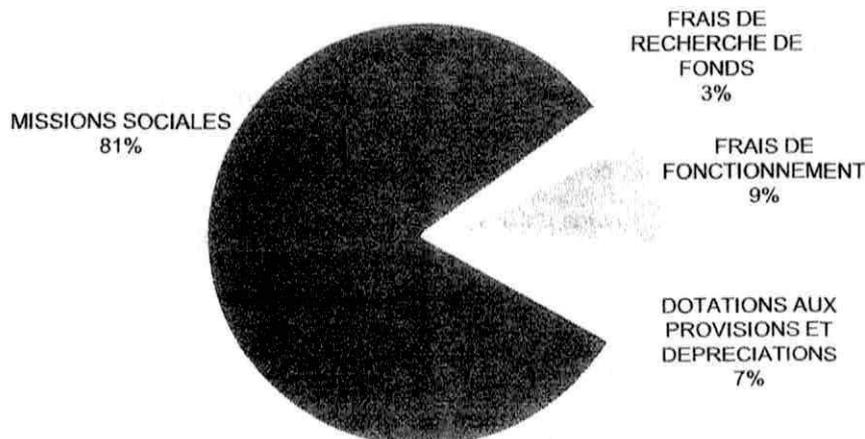
9.1.4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nous avons repris en 2022 77 300,00 € sur nos provisions liées au changement d'échelle de notre activité.

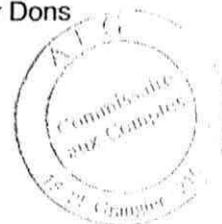




9.2. CHARGES PAR DESTINATION



- 81% des emplois sont à destination de la mission sociale réalisée en France par Dons Solidaires
- 3% ont été utilisés en recherche de fonds
- 9% ont servi à couvrir nos frais de fonctionnement
- 7% correspondent à des dotations aux provisions et dépréciations



9.2.1. MISSIONS SOCIALES

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité (Art. 432-10).

La définition de la mission de Dons Solidaires a été établie d'après les statuts de l'association

*Dons Solidaires est un acteur de l'économie sociale et solidaire qui agit pour que les personnes en situation de précarité aient accès aux produits essentiels à leur **dignité** et leur **bien-être**. Pour cela, nous mobilisons une **chaîne de solidarité** constituée de citoyens, des pouvoirs publics, des entreprises et des structures de solidarité et **développons le don de produits neufs non-alimentaires** en collectant auprès des entreprises et en redistribuant aux associations de lutte contre la précarité en France.*

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés (Art. 432-10).

Sur la base de cette définition, nous avons affecté à notre mission sociale les charges liées :

- aux frais de personnel des postes en lien avec la chaîne de solidarité et frais de formation sur des sujets logistiques pour 1 469 050,71 €



- à l'acquisition et la distribution de produits (frais de logistiques et de transport) pour 1 339 941,30 €
- aux outils numériques de la distribution pour 95 792,02 €
- aux frais de déplacement pour l'animation de notre réseau d'associations (prospection, visites, événements), pour les rendez-vous avec des donateurs et pour se rendre à l'entrepôt à hauteur de 32 854,00 €
- à la communication externe pour la sensibilisation à nos causes, aux actions de représentation et de plaider (qui sont l'un de nos domaines d'activité stratégique) pour 144 109,38 €

Le montant total des charges affectées à la mission sociale au titre de l'exercice 2022 est de 3 081 747,41 €.

9.2.2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

- **Frais d'appel à la générosité du public**

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action (Art. 432-11).

Une quote-part des frais de personnel de l'équipe Fundraising a été affectée aux frais d'appel à la générosité du public pour la gestion de la relation avec les partenaires et le suivi de la consommation de la ressource pour un montant de 3 546,05 €.

- **Frais de recherche d'autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics (Art. 432-12).

Le reliquat des frais de personnel de l'équipe Fundraising a été affecté aux frais de recherche d'autres ressources pour un montant de 93 990,41 €.

9.2.3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (Art. 432-13).

Nos frais de fonctionnement se composent

- des moyens généraux du siège : loyers, consommables, maintenances, honoraires, frais de poste et télécommunications, banque... à hauteur de 197 798,35 €
- des frais liés au fonctionnement associatif : frais du Bureau, du Conseil d'Administration, pour l'Assemblée Générale, pour les Rencontres Nationales, pour l'accueil et la formation des bénévoles au siège pour 31 187,77 €
- des coûts de recrutement, des salaires des postes support et des frais de formation générale pour 95 771,96 €
- de notre logiciel de paie pour 3 285,63 €.

Le montant total des charges affectées aux frais de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 est de 328 043,71 €.

9.2.4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Voir section 4.7





10. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES APRES DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE 2022		RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE 2022	
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		292 002,28		1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		295 548,33	
1.1 Réalisées en France		292 002,28		1.1 Cotisations sans contrepartie		1 200,00	
- Actions réalisées par l'organisme		292 002,28		1.2 Dons, legs et mécénats		294 348,33	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels		294 348,33	
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances-vie			
- Actions réalisées par l'organisme				- Mécénats			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				1.3 Autres ressources liées à la générosité du public			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		3 546,05					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		3 546,05					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources							
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
TOTAL DES EMPLOIS		295 548,33		TOTAL DES RESSOURCES		295 548,33	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE				3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS			
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		295 548,33		TOTAL		295 548,33	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)							
(+/-) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public							
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice							
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)							
EXERCICE 2022				EXERCICE 2022			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EXERCICE 2022			
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		93 066 649,92		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		93 192 569,82	
Réalisées en France		93 066 649,92		Bénévolet		473 189,83	
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature		469 192,13	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		7 397,53		Dons en nature		92 250 187,86	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		118 522,37					
TOTAL		93 192 569,82		TOTAL		93 192 569,82	



DONSSOLIDAIRES®

Donner > Distribuer > Partager

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE